

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES**

DEPARTEMENT

DU NORD

ARRONDISSEMENT

DE DUNKERQUE

COMMUNE

D'ESTAIRES

Séance du 10 juillet 2024

DATE DE
CONVOCACTION

04 JUILLET 2024

DATE DE PUBLICATION

15 JUILLET 2024

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 23

Votants 27

Objet : CCFL – Prise en charge des séances de natation vers le Centre Aquatique de l'Ondine – Convention de prise en charge

Séance du 10 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Monsieur Bruno FICHEUX, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Bruno FICHEUX, Dorothee BERTRAND, Michel DEHAENE, Frédéric DUBUS, Augustine VILLE, Yves COLPAERT, Stéphane GLORiant, Francine MOURIKS, Bérange MAHAUDEN, Monique DUHAYON, Véronique VANMEENEN, Brigitte CAMPAGNE, Yann NORMAND, François-Xavier HENNEON, Isabelle LEMAIRE OREC, Michaël PARENT, Jimmy MASSON, Alexandra LEGRAND, Olivier SABRE, Eric DEWULF, Hervé BOCQUET, Clément DELASSUS, Arlette VERHELLE, Robin QUEVILLART

Procurations : Monsieur Dimitri DUQUENNE à madame Dorothee BERTRAND
Monsieur Bruno WILLERON à monsieur Jimmy MASSON
Madame Laëtitia LEGRAND à monsieur Olivier SABRE
Madame Louise SAINTENOY-CAMPAGNE à madame Brigitte CAMPAGNE

Absents : Stéphane GLORiant, Camille SPETEBROOT

Secrétaire de séance : Bérange MAHAUDEN

Délibération n°101/102 – 07/2024

Objet de la délibération : CCFL – Prise en charge des séances de natation vers le Centre Aquatique de l'Ondine – Convention de prise en charge

Vu le code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de convention tripartite d'accès pour les établissements scolaires pour l'année scolaire 2024/2025,

Exposé des motifs :

Prise en charge des séances de natation pour l'année scolaire 2024/2025 :

La CCFL propose de renouveler le dispositif mis en place depuis plusieurs années et de participer au financement des séances de piscine pour l'ensemble des écoles publiques et privées du territoire de la CCFL de la manière suivante :

- 10 séances pour les CP
- 10 séances pour les CP
- 10 séances pour les CP
- 10 séances pour les CE1
- 10 séances pour les CE1
- 10 séances pour les CE2
- 10 séances pour les CP
- 10 séances pour les CE1/CE2
- 10 séances pour les CE2
- 10 séances pour les CE2

Le coût de la séance de 40 minutes au Centre Aquatique de l'Ondine est fixé à 95 € par classe, cette somme sera réglée par la CCFL au Centre Aquatique de l'Ondine. La CCFL facturera une participation de 35€ pour chaque séance de chaque classe de l'école concernée. Chaque cycle se compose de 10 séances hors jours fériés.

Objet de la délibération : CCFL – Prise en charge des séances de natation vers le Centre Aquatique de l'Ondine – Convention de prise en charge

Pour ce faire, une convention tripartite est mise en place déterminant les modalités des participations de chacune des parties (commune, CCFL, le Centre Aquatique de l'Ondine).

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'**unanimité** :

- **d'approuver** la prise en charge par la CCFL des séances de natation vers le centre aquatique l'Ondine selon les modalités sus évoquées ;
- **d'autoriser** la signature par Monsieur le Maire ou son représentant des conventions correspondantes ;
- **d'autoriser** le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bruno FICHEUX

La Secrétaire de séance
Bérangère MAHAUDEN



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le 15/07/2024

Publié ou notifié le 15/07/2024

Le Maire,
Bruno FICHEUX

